



United Nations
Nations Unies



International
Criminal Tribunal
for the former
Yugoslavia

Tribunal Pénal
International pour
l'ex-Yougoslavie

ALLOCUTION

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

PROCUREUR

La Haye, le 10 décembre 2007

ALLOCUTION DE M^{ME} CARLA DEL PONTE,
PROCUREUR DU TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL
POUR L'EX-YOUGOSLAVIE, DEVANT LE CONSEIL DE SECURITE
10 DÉCEMBRE 2007

Monsieur le Président, Excellences,

C'est un honneur pour moi de pouvoir m'adresser une dernière fois au Conseil de sécurité en qualité de Procureur du Tribunal international et je tiens vous remercier pour le soutien que vous m'avez apporté durant ces huit dernières années.

Je souhaite le nouveau procureur, Monsieur Serge Brammertz, beaucoup de succès et je ne doute pas que vous lui accorderez le soutien dont il aura besoin pour accomplir sa mission.

Monsieur le Président, Excellences,

Vous aurez pris connaissance de mon rapport du 15 novembre 2007 concernant la mise en œuvre de la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal international. La situation demeurant inchangée dans la plupart des domaines qui y sont abordés, je me bornerai à évoquer l'importante question de la coopération apportée par la Serbie en vue d'arrêter les accusés encore en fuite. Cette coopération demeure essentielle pour le travail du Bureau du Procureur et pour permettre au Tribunal de mener à bien sa mission conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux objectifs de la stratégie d'achèvement des travaux approuvés par celui-ci.

Ce que je vais vous dire, rend sans doute un son familier. Il y a deux ans, j'ai informé le Conseil de sécurité que le Gouvernement serbe avait laissé espérer l'arrestation prochaine de Ratko Mladić. Cependant, malgré les engagements pris, la Serbie n'avait pris aucune mesure pour arrêter et transférer les fugitifs, et j'ai décrit les failles des plans élaborés pour les retrouver. Aujourd'hui, nous nous trouvons exactement dans la même situation.

Il y a six mois, je m'étais déclarée devant le Conseil de sécurité d'un optimisme prudent quant à la possibilité que, au bout de 12 ans, Ratko Mladić et Radovan Karadžić soient finalement transférés à La Haye. Malheureusement, quatre accusés sont toujours en fuite et je dois dire que mon dernier déplacement à Belgrade a considérablement tempéré mon optimisme. Certes, nous avons réglé certaines questions encore en suspens concernant l'accès aux documents et aux archives et j'espère sincèrement que les problèmes de cet ordre sont à présent derrière nous. En revanche, les progrès réalisés sont insuffisants en ce qui concerne l'arrestation des accusés en fuite, la volonté de les arrêter fait largement défaut et les mesures concrètes prises à cet effet sont trop peu nombreuses.

Le Bureau du Procureur a multiplié les efforts pour obtenir le transfert des personnes mises en accusation par le Tribunal international et ces efforts ont porté leurs fruits. De fait, durant mon mandat, 91 personnes ont été arrêtées et, sur les

Internet address: <http://www.un.org/icty>

Media Office/Communications Service

Churchillplein 1, 2517 JW The Hague. P.O. Box 13888, 2501 EW The Hague. Netherlands

Tel.: +31-70-512-5343; 512-5356 Fax: +31-70-512-5355

161 personnes mises en accusation, seules quatre sont encore en fuite. Toutefois, je le répète, le fait que deux personnes accusées de génocide et présumées responsables des pires crimes jamais commis depuis la seconde guerre mondiale soient encore en fuite ternit le bilan du Tribunal international et bat en brèche l'idée même de justice internationale.

Il y quelques mois, j'avais bon espoir qu'un tournant décisif se préparait et que la Serbie appréhenderait rapidement les quatre accusés encore en fuite. En effet, le nouveau gouvernement se montrait plus disposé à coopérer avec le Bureau du Procureur. Peu après sa formation, il a annoncé que la coopération avec le Tribunal était une priorité absolue et a pris un certain nombre de mesures importantes en ce sens : il a ainsi créé le conseil de sécurité national, chargé de superviser la coopération avec le Tribunal international et les recherches menées pour retrouver les fugitifs. La Serbie a joué un rôle important dans l'arrestation de Zdravko Tolimir et de Vlastimir Đorđević, juste avant mon précédent discours devant le Conseil de sécurité. Zdravko Tolimir a même à plusieurs reprises confirmé à l'audience qu'il avait été arrêté par les autorités serbes et non celles de l'entité de la Republika Srpska. Je me suis félicitée de ces progrès, soulignant que ces arrestations montraient la capacité de la Serbie de coopérer avec le Tribunal. C'est la raison pour laquelle je pensais que la Serbie pourrait se résoudre à apporter au Tribunal une coopération pleine et entière, en procédant à l'arrestation et au transfert de Ratko Mladić, même si les autorités refuseraient d'admettre publiquement de l'avoir arrêté.

Juillet et août ont passé sans qu'aucun progrès notable ne soit réalisé, ce qui a suscité mon inquiétude. En septembre, je suis retournée à Belgrade et j'ai accepté de mettre à la disposition des autorités serbes certaines ressources du Tribunal pour les aider à rechercher les accusés en fuite. Depuis, un haut représentant du Bureau du Procureur se rend chaque semaine à Belgrade pour assister aux réunions des responsables des divers services de sécurité et suit de près les efforts déployés pour retrouver les accusés en fuite. Par ailleurs, nous nous sommes efforcés de continuer d'encourager et de renforcer la coopération entre les services de sécurité nationaux de la région engagés dans la traque les fugitifs.

Les 20 déplacements que j'ai effectués à Belgrade pendant mon mandat témoignent de mon engagement en faveur de la coopération. Ces six derniers mois, je m'y suis rendue à quatre reprises. Avec mon équipe, j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour aider la Serbie à s'acquitter de ses obligations internationales. Sans résultat.

Depuis juin dernier, si les communications se sont améliorées, l'encadrement et la coordination des deux services de sécurité engagés dans la traque des fugitifs restent problématiques. Leur supervision semble présenter de graves lacunes. Les décisions prises à l'échelon supérieur ne sont, semble-t-il, pas toujours mises en œuvre. Ainsi, même les informations spécifiques transmises par le Bureau du Procureur ne sont pas systématiquement vérifiées ni traitées et restent souvent sans suite. Les décisions concernant les opérations ne sont pas toujours rapidement suivies d'effet ; dans certains cas, leur mise en œuvre est trop lente, ou encore repoussée indéfiniment, pour des raisons parfois obscures. Permettez-moi de vous en donner un exemple. Craignant les répercussions politiques, les autorités serbes ont refusé de prendre la moindre mesure d'information, telle qu'une perquisition du domicile d'un proche des fugitifs. Par ailleurs, le service de renseignement civil rechigne à coopérer plus étroitement avec le service de renseignement militaire et persiste dans son refus de communiquer des rapports exhaustifs. L'absence de stratégie et d'analyse à proprement parler explique pourquoi les

actions entreprises ne sont pas systématiques, sont mal préparées et souffrent d'un manque de coordination.

Alors que les autorités serbes se sont déclarées résolues à coopérer pleinement avec mes services et que les procédures se sont améliorées, force est de constater qu'à l'heure actuelle, aucune feuille de route ni aucun plan n'a été clairement établi pour rechercher les fugitifs, aucune piste sérieuse ne se dessine, et rien n'indique que de réels efforts ont été entrepris pour arrêter les accusés qui se soustraient toujours à la justice. Il y a, bien-sûr des personnes qui font beaucoup de travail sur ces dossiers. Cependant, loin de pouvoir être confié à un seul individu, ce travail requiert l'engagement plein et entier de l'État et de toutes ses institutions. Hélas, les engagements pris en ce sens n'ont pas été honorés. Lentes et inefficaces, les mesures prises ne sont pas à la hauteur de l'urgence de la situation. Bref, autant dire que la coopération avec mes services est loin d'être pleine et entière.

Durant les années qui ont immédiatement suivi la guerre, c'étaient les forces internationales présentes en Bosnie-Herzégovine qui étaient chargées d'arrêter les personnes mises en accusation par le Tribunal, mais elles n'en ont rien fait pour préserver une paix fragile. Ce n'est un secret pour personne que, ces dernières années, Ratko Mladić et Radovan Karadžić ont été vus à plusieurs reprises en Serbie, mais que les autorités ne sont pas intervenues. Je sais de source sûre que Radovan Karadžić a vécu à Belgrade sous son vrai nom jusqu'en 2004. J'ai déjà évoqué les négociations menées l'année dernière avec Ratko Mladić et j'ai déjà longuement expliqué comment un autre fugitif, Goran Hadžić, avait bénéficié de complicités pour s'évader en 2004. À maintes reprises, la Serbie, quoiqu'ayant les moyens et le savoir-faire nécessaires, n'a pas agi ni même fait ce qui était en son pouvoir. Selon moi, l'incapacité de la Serbie d'appréhender les principaux responsables des crimes les plus odieux s'explique par de graves insuffisances structurelles et par une volonté de faire obstacle à une coopération avec le Tribunal international. J'exhorte les autorités serbes à passer à l'action, car il est aujourd'hui plus que temps de faire le nécessaire pour arrêter les fugitifs.

Naturellement, les représentants serbes prétendront le contraire. Ils soutiendront que la Serbie s'est beaucoup investie dans ce domaine et mérite qu'on lui accorde sans attendre un soutien inconditionnel. Ils affirmeront que la Serbie a remis un nombre important d'accusés au Tribunal. Encore faut-il préciser que la plupart d'entre eux ont accepté de se livrer volontairement au Tribunal. Les autorités serbes pensaient pouvoir convaincre Ratko Mladić de se rendre de son plein gré. Elles ont négocié au printemps 2006 les conditions de sa reddition. Alors que les autorités serbes savaient précisément où ce dernier se trouvait jusqu'au printemps 2006, elles ont néanmoins choisi de ne pas l'arrêter.

Je demande instamment à la communauté internationale de prendre cette question au sérieux. J'invite en particulier les États Membres de l'Union européenne et la Commission européenne à s'en tenir à leur position de principe en continuant de subordonner l'ouverture des négociations de préadhésion et d'adhésion avec la Serbie à une coopération pleine et entière avec le Tribunal international. Et entendez-moi bien : quand je dis « coopération pleine et entière », je veux dire que Ratko Mladić doit être appréhendé et transféré. La politique de conditionnalité appliquée par l'Union européenne a été, au cours des dernières années, le meilleur moyen d'obtenir le transfert des accusés en fuite. Je demeure convaincue que seule la poursuite de cette politique pourra déboucher sur l'arrestation des quatre derniers fugitifs.

Monsieur le Président, Excellences,

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a accompli un immense travail. Il a atteint la plupart de ses objectifs et a aidé à paver la route pour la justice internationale. Ceci n'aurait pas été possible sans la contribution du personnel extrêmement dévoué du Bureau du Procureur personnel et du Tribunal tout entier. Malgré cela, je quitterai cette institution en éprouvant un sentiment de déception. Je ne peux m'empêcher en même temps d'éprouver une certaine déception en pensant aux engagements non tenus et à l'héritage que l'on risque de léguer si de nombreuses victimes n'obtiennent pas justice. Ne leur donnons pas l'impression que tout n'a pas été fait pour punir les principaux responsables des crimes odieux qui ont été commis en ex-Yougoslavie.

C'est pourquoi je forme le vœu que le Conseil de sécurité et la communauté internationale continueront d'apporter au Tribunal le soutien indispensable dont il aura besoin au cours des années décisives qui s'annoncent et qu'en fin de compte la justice internationale triomphera.

Si j'ai accepté que mon mandat soit prolongé, c'est pour terminer une tâche inachevée : arrêter Ratko Mladić et Radovan Karadžić. Cette tâche, je la confie désormais à mon successeur, en espérant qu'il ne viendra pas maintes fois vous tenir les mêmes propos que moi sur les questions de la coopération de la Serbie et de l'arrestation des fugitifs.

Je vous remercie.